PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024
COMMUNE DE GUEUX

La réunion a débuté le 9 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre.

Membres présents (15) :
Monsieur BISTER Gaëtan
Madame COLZY Hélène
Monsieur DEGODET Laurent
Madame HOURLIER Brigitte
Madame LAHAYE Pascale
Monsieur MARIE Jacques
Monsieur MOUZON Patrick
Madame PORTELETTE Florence
Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre
Monsieur SAMAIN Frédéric
Monsieur VIGOUR Nicolas
Monsieur BOUDILLET Thierry
Madame PREVOST Frédérique
Madame BONNET Morgane
Madame TROYON Magalie

Membres absents représentés (4) :
Monsieur LEROY Denis donne pouvoir à Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre
Madame MORETTI Marie donne pouvoir à Madame COLZY Hélène
Monsieur SOUCHON Pierre-François donne pouvoir à Monsieur DEGODET Laurent
Madame DEVULDER Laetitia donne pouvoir à Madame HOURLIER Brigitte

Membres absents (0) :

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
- Décision modificative n°5 du budget principal 2023
- Questions diverses

DE202352 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve par 19 voix, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023.

DE202353 - Décision modificative n°5 du budget principal 2023

Présentation de Monsieur DEGODET

NOTE DE SYNTHESE :

Un relevé des dépenses et des recettes vous est présenté en annexe 1 en date de ce jour (le 9 janvier 2024).

L'état des recettes de fonctionnement fait apparaitre en recettes réalisées, un montant de 1 334 026,73 € auquel il faut ajouter le chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » un montant de 245 720 €, soit un total de recettes de 1 579 746,73 €.

L'état des dépenses de fonctionnement fait apparaitre à la même date, en dépenses réalisées, un montant de 1 559 065,85 €.

Une affectation d'un montant de 20 680,88 € est donc possible en dépenses de fonctionnement.

Monsieur Degodet expose à l'assemblée qu'il reste certaines factures de 2023 à régler en dépenses de fonctionnement (voir annexe 2).

Monsieur Degodet précise à l'assemblée que certains chapitres de recettes de fonctionnement présentent un solde excédentaire dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 73 : Matériel et outillage de voirie (solde : + 3 491 €)
- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations (solde : + 1 027,19 €)
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (solde : + 15 160,43 €)
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels (solde : + 742,60 €)

Ces excédents permettent d'ouvrir des crédits supplémentaires que nous proposons d'affecter aux chapitres 011, 012 et 65 afin de solder une bonne partie des factures de 2023 avant le vote du budget 2024.

****

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Considérant l'absence de calendrier de fin de gestion comptable 2023 pour permettre le mandatement sur l'exercice comptable 2023, de l'ensemble des factures de l'année ;

Considérant l'article 71 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 dans lequel la journée complémentaire permet aux établissements publics de terminer les écritures comptables de l'année sur une période limitée à un mois ;

Considérant que les crédits budgétaires aux chapitres 011, 012 et 65 du budget principal 2023 sont insuffisants,

Considérant que les chapitres 73, 74, 75 et 77 en recettes de fonctionnement présentent un solde positif,

Compte tenu des opérations d'ordre et des reports, les opérations sont équilibrées et ont été validées par la perception de Fismes en date du 4 janvier 2024,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter d'apporter au budget 2023 les ouvertures de crédits équilibrés en dépenses et en recettes reprises ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants :

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant ouverture de crédits
RF	73 - Matériel et outillage de voirie	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 3 400
	74 - Dotation, subventions et participations	744	FCTVA	+ 400
		74718	Autres	+ 300
		7485	Dotation pour les titres sécurisés	+ 100
	75 - Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	+ 7 000
		7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 3 500 €
	77 - Produits exceptionnels	773	Mandats annulés	+ 300
		7788	Produits exceptionnels divers	+ 400
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF)				**+ 15 400**

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant ouverture de crédits
DF	65 – Autres charges de gestion courante	6518	Autres	+ 3080
	012 – Charges de personnel	6478	Autres charges sociales diverses	+ 8000
	011 - Charges à caractère général	6232	Fêtes et cérémonie	+ 2500
		60632	Fournitures de petit équipement	+ 600
		60612	Energie - Electricité	+ 1075
		6226	Honoraires	+ 145
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF)				**+ 15 400**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 voix contre, 1 voix d'abstention et 17 voix pour,

APPROUVE la décision modificative n°5 au Budget principal 2023 pour ajuster les crédits conformément au tableau présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°5.

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Madame COLZY Hélène
Secrétaire de séance

Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre,
Maire